

Rapport d'activité académique

Ce rapport d'activité de la section académique (S3) du SNES Dijon couvre la période allant du dernier congrès académique (les 12 et 13 mars 2009 à Château Chinon) jusqu'au 10 janvier 2012.

Il est soumis, comme le règlement intérieur du S3 le stipule, au vote des syndiqués, en même temps que le rapport d'activité national et le rapport financier national (cf. supplément à *L'Université Syndicaliste*, n° 716 du 21 décembre 2011).

Sans reprendre l'ensemble de l'activité de la section académique et de ses sections départementales, il se limite à rendre compte des événements essentiels qui ont motivé l'activité syndicale de la section académique, le S3. Autour d'une armature narrative générale, le rapport présente, en encadré, des éclairages particuliers sur l'activité respective des différents collectifs ou secteurs (*Emploi, Non-Titulaires, TZR, ...*) du SNES Dijon. ■



Mars 2009 - Janvier 2012



La section académique a pour mission d'animer et de coordonner la vie syndicale entre les départements, de défendre les collègues qui le sollicitent et de représenter les personnels dans les instances paritaires académiques.

Le secrétariat académique, qui se réunit tous les lundis après-midi, est l'exécutif de la Commission Administrative Académique (CAA) et du Bureau Académique : ceux-ci se réunissent par alternance environ tous les mois.

Les secrétaires académiques du SNES-FSU consacrent une bonne partie de leur temps à être en contact avec les collègues sur des questions individuelles (mutations, promotions, rapports avec les chefs d'établissements, réponse à des questions précises sur nos droits, sur la législation, accompagnement de collègues au rectorat, etc.) et avec le rectorat (par téléphone, en se déplaçant, en commission).

En ce qui concerne les actions de type *pétitions, rassemblements, grèves*, les moyens de la section académique sont limités. La tradition en Bourgogne veut (les temps des trajets l'expliquent) que les collègues de la Nièvre, de l'Yonne et de la Saône-et-Loire se déplacent rarement pour manifester à Dijon. Les sections départementales assurent donc l'essentiel de ces manifestations.

Ces trois dernières années sont marquées par la crise du système financier et ses répercussions politiques, économiques, sociales, par un Président de la République sur-médiatisé et omniprésent, par la mise en œuvre d'une politique de destruction des acquis collectifs et sociaux (fonction publique, services publics, droits statutaires, droits

sociaux, protection sociale et retraite, baisse du pouvoir d'achat, etc.) et d'une politique autoritaire et sécuritaire pour préserver et amplifier les profits et le pouvoir des 1% les plus riches. Les institutions européennes (sommets des chefs de gouvernement, commission, banque, etc.) favorisent ou orchestrent sur fond de divergences nationales cette politique de récession sociale.

Dans ce cadre, les inégalités ne cessent de se creuser, le chômage de croître, les entreprises de fermer ... Le droit de grève est sans cesse remis en cause, les négociations avec le pouvoir sont quasiment inexistantes.

Les mobilisations citoyennes à l'appel des syndicats n'ont pas été suffisantes pour imposer une autre orientation au gouvernement, mais juste infléchir à la marge ...

Salaires, pensions, retraites, protection sociale

Les fonctionnaires et en particulier les personnels de l'éducation nationale subissent de plein fouet la politique menée : diminutions du nombre de postes et des recrutements, baisse du pouvoir d'achat par la stagnation de la valeur du point d'indice, hausse des cotisations sociales (exemple de la retraite), hausse du coût des logements, transports, énergie, etc.

La réforme des retraites se traduit par un recul de l'âge de départ, par une baisse des pensions.

L'augmentation du nombre des heures supplémentaires au détriment des postes est de plus en plus difficile à absorber pour les collègues.

Côte protection sociale, les remboursements se développent, les forfaits se multiplient, les mutuelles sont de plus en plus taxées, les restructurations se poursuivent éloi-

gnant toujours plus les malades des hôpitaux, etc.

Nos statuts

La lutte pour préserver nos statuts est omniprésente et toujours plus d'actualité.

Avec le projet de modification de l'évaluation, c'est le sens même de nos métiers qui est remis en question.

Les décrets de 50 sont attaqués de toute part nécessitant des interventions parfois musclées dans les établissements, appuyées par le SNES-FSU à tous les niveaux.

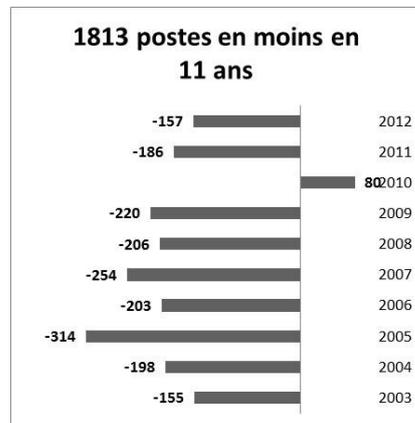
Pour les TZR, les affectations multiples et hors de la discipline de recrutement dégradent fortement les conditions de travail.

Nos statuts seront de toute évidence un objet de débat lors des élections présidentielles.

Les réductions de postes

L'académie de Dijon a perdu plus de 1800 postes en 11 ans, bien plus que la baisse du nombre d'élèves.

Depuis la rentrée 2009, les effectifs du second degré stagnent ou



(Suite page II)

Réforme des lycées

Bac

Concernant la réforme Châtel, de nombreux rectorats annoncent qu'elle doit se mettre en place à moyens constants en classe de terminale (pire, les dotations sont en baisse !). Les nouveaux enseignements, tout comme les options proposées par les établissements, ne feraient l'objet d'aucune dotation spécifique. Et le ministère indique que la part de la dotation affectée au travail en groupe à effectif réduit ne doit en aucun cas financer le maintien ou l'ouverture d'enseignements.

Rappelons que la mise en œuvre de la réforme des lycées s'est traduite à la rentrée 2011 par de nombreuses suppressions de postes, en particulier dans les disciplines technologiques industrielles. Elle a aussi renforcé la concurrence entre établissements, dont les grands perdants sont les personnels et les élèves des quartiers populaires (les meilleurs élèves étant happés par les lycées plus prestigieux, épargnés en général par les économies de moyens, et dont la taille permet de maintenir l'offre) et des lycées ruraux (qui dépendent de la seule offre à disposition).

Le ministère essaie d'expérimenter une « gestion souple » des ressources humaines dans le recrutement du personnel appelés à prendre en charge les nouveautés : appel à des vacataires, demande aux professeurs de se former sur leur temps de préparation de cours, engagement à enseigner dans plusieurs établissements.

Les postes à profil, très souvent injustifiés, sont utilisés par les proviseurs pour choisir leurs enseignants et se « débarrasser » d'autres.

Les dotations, qui viennent de nous être communiquées pour la rentrée 2012, indiquent une nouvelle ponction très importante de moyens pour les

lycées avec 51 suppressions de postes pour 268 élèves en plus ...

La réforme des séries technologiques conduit à un véritable déclin de cette voie de réussite pour les élèves, à des difficultés importantes pour les collègues. Le SNES-FSU s'est investi aux côtés des collègues en organisant la protestation.

Pour le mois de juin et le Bac, le BO n°45 (08/12/2012) confirme nos craintes : la poursuite de la soi-disant « reconquête du mois de juin » se traduit par un resserrement du calendrier des épreuves du bac, qui se déroulera du lundi 18 au vendredi 22 sans week-end de battement. Cela donne entre autres : journées marathon pour les élèves (9h20 de composition en TS le 22 pour les tiers-temps), délais de corrections encore raccourcis en philosophie, épreuve d'histoire-géographie des 1eS et Terminales le même jour avec le risque de manquer de correcteurs, etc. Le gouvernement choisit d'accroître les difficultés des années précédentes. Ce calendrier est particulièrement catastrophique en philosophie, puisque le nombre de copies par correcteur y est particulièrement élevé (de 90 à 150 selon les séries). Pour que la correction puisse se passer dans des conditions décentes, il faudrait – en permettant aux collègues de participer aux journées d'entente et d'harmonisation - un minimum de 12 jours de correction !

Lionel Astesiano



(Suite de la page I)

augmentent légèrement mais le nombre de postes chute !

La mise en œuvre de la réforme des lycées s'est traduite à la rentrée 2011 par de nombreuses suppressions de postes, en particulier dans les disciplines technologiques industrielles.

Les difficultés de remplacement découlent également de la baisse des postes.

Le refus des HSA dans certains lycées et certaines disciplines a obligé le rectorat à réimplanter des blocs de moyens provisoires.

La formation des personnels

Pour la formation initiale, voir l'encadré page V.

Pour la formation continue, la section académique déplore la quasi disparition des stages lors de l'année 2010-2011. La diminution des crédits du rectorat impose des stages de plus en plus souvent à l'initiative unique des IPR, localisés, voire en formation à distance par internet, limitant ainsi les rencontres entre les collègues. La qualité des stages est de plus en plus contestée ...

La carte des formations

Les évolutions des emplois et la recherche par le rectorat et le ministère de gains de « productivité », conduisent à des modifications de la carte des formations.

C'est le cas en langues vivantes ou ancienne, en STI mais aussi en BTS.

Fusions d'établissements, regroupements

Le SNES-FSU n'est pas hostile a priori à des évolutions pourvu qu'elles soient décidées en concertation avec les personnels, qu'elles apportent une diversification et une qualité supplémentaire pour les élèves et qu'elles respectent les droits des personnels : ça n'a jamais été le cas !

Le rectorat a toujours voulu passer en force, mettant en œuvre ces modifications pour réduire le nombre de postes, pour créer avec l'accord du SNPDEN-UNSA (syndicat majoritaire des chefs d'établissement) des postes de chef d'établissement mieux rémunérés. Mais il a parfois échoué comme sur Nevers ou Sens.

Le regroupement des agences comptables ou de certains services sur une seule Inspection Académique correspond à la même logique de

(Suite page III)

Rapport d'activité académique

(Suite de la page II)
réduction des moyens.

« Autonomie » des établissements ou des chefs d'établissements ...

Le « dialogue social » est en panne, à tous les niveaux du système éducatif. Dans les établissements, tout est fait pour contourner le rôle des élus au CA (le SNES-FSU revendique que des moyens soient donnés aux élus des personnels). La mise en place des conseils pédagogiques, des contrats d'objectifs en sont des exemples.

Le SNES-FSU s'est opposé à la mise en place des Conseils Pédagogiques visant à instaurer une hiérarchie intermédiaire désignée par le chef d'établissement. La réalité est très diverse : parfois il n'y a pas de CP et là où il existe, nous devons veiller à ce qu'il n'empiète pas sur les prérogatives du CA, qu'il soit ouvert à tous les collègues, qu'il respecte leur liberté pédagogique.

L'« autonomie » est également sollicitée pour essayer de déréglementer au niveau local et pour donner de plus en plus de pouvoir aux chefs d'établissements.

Éducation Prioritaire, Aide Individualisée

Si le gouvernement n'a pas décidé de supprimer l'appellation ZEP ou REP, les droits y afférant sont de plus en plus réduits.

Sur le fond, le gouvernement refuse l'approche territoriale et sociale pour privilégier l'approche individuelle (PPRE, aide individualisée, l'accompagnement éducatif, les internats d'excellence, dispositifs de « réussite éducative » pendant les vacances, etc.) faisant reposer l'échec des élèves sur l'individu lui-même.

La mise en place des établissements RAR puis CLAIR puis ECLAIR est une nouvelle tentative de déréglementation.



(Suite page IV)

Emploi et suivi des personnels

Chaque année scolaire, la section académique assure le suivi des dossiers des personnels tout au long de l'année et à toutes les étapes (mutations, promotions, notation, emploi, congés, listes d'aptitude...), et assure la coordination du travail de toutes les personnes impliquées tant au niveau de l'équipe des militants académiques qu'au niveau des commissaires paritaires académiques :

⇒ les mutations : les fiches syndicales de suivi des vœux et barèmes pour les mutations inter-académiques en janvier et pour les mutations intra-académiques en mai sont saisies et vérifiées, les collègues reçoivent une réponse immédiatement après la réunion du groupe de travail rectoral consacré à ces questions, et pour les mutations intra-académiques en juin, la section académique envoie des mails et des SMS aux collègues pour leur donner le résultat de leur demande de mutation ; nous ne sommes pas d'accord avec l'administration qui continue de communiquer le projet de mouvement aux intéressés avant la tenue des réunions paritaires ; nous consacrons beaucoup de temps à étudier ce projet afin de l'améliorer et d'obtenir un résultat au plus près des vœux des collègues, dans le respect des barèmes.

Nous avons à ce sujet toujours exprimé notre opposition à la prolifération de « postes spécifiques » appelés aussi « postes à profil », profil trop souvent déterminé en fonction de la personne pressentie... Ces affectations hors barème permettent souvent d'obtenir une mutation intéressante du point de vue géographique ... Il est clair que pour certains postes, il est nécessaire de recruter une personne capable de dispenser une partie de ses cours dans une langue étrangère, ou bilingue ou « native ».

⇒ les carrières : avancement d'échelon, avancement à la hors-classe, listes d'aptitude, contestation de la note administrative, demande de congé de formation, demande de poste adapté, de temps partiel ; les fiches syndicales et les nombreux courriers des collègues nous permettent de préparer efficacement les interventions des commissaires paritaires en CAPA, et d'assurer la meilleure défense possible des personnels.

⇒ les dossiers médicaux : l'administration ne réunit plus de groupe de travail rectoral spécifique pour la prise en compte de ces dossiers pour les mutations et, suite à nos demandes répétées de réunion de ces GT, elle nous répond que c'est le travail des médecins du rectorat ; or les collègues nous ont toujours fait confiance, et continuent de nous confier leur dossier donc, lors des réunions rectorales de vérifications des vœux et barèmes pour les mutations inter et intra, nous intervenons pour défendre les demandes des collègues et exiger que le rectorat dise clairement aux personnels pourquoi il ne juge pas leur situation prioritaire.

⇒ les relations des collègues avec leur hiérarchie, aussi bien leur chef d'établissement que leur inspecteur.

⇒ leur rapport au métier et aux élèves, leur besoin en formation, leur demande d'une formation continue répondant à leurs attentes et pas seulement aux commandes ministérielles, leur désir de changement, leur état de santé, leur ras-le-bol à certains moments.

⇒ l'écoute attentive de leurs difficultés et la recherche de réponses appropriées.

⇒ l'accompagnement des collègues lors d'un entretien avec le DRRH et leur IPR, avec le médiateur, avec le chef de la DIRH, même pendant les congés scolaires, et aussi lors de la consultation de leur dossier administratif au rectorat.

La section académique organise des stages pour la formation des élus des personnels, en début de mandat et une fois par an au minimum. Elle participe à la préparation des Capas en amont et en aval, elle est présente jusqu'au 13 juillet pour aider et renseigner les collègues. Elle a dénoncé la remise en cause du paritarisme par l'administration et a tout fait pour que les interventions des élus des personnels trouvent toute leur place, pour porter la parole des collègues.

Tous les militants de la section académique prennent en charge :

⇒ de nombreux appels téléphoniques en direction des collègues et de l'administration,

⇒ des entretiens téléphoniques parfois très longs mais indispensables vu la détresse des collègues et le soutien moral dont ils ont besoin et qu'ils ont du mal à trouver ailleurs,

⇒ de nombreux échanges de courriels, de nombreuses fiches syndicales à étudier, de nombreuses réunions d'information en période de mutations,

⇒ de nombreux rendez-vous individuels personnalisés pour lesquels il est toujours possible de trouver un créneau qui convienne aux collègues.

La section académique a comme objectifs :

⇒ d'être en permanence attentive à la défense collective et individuelle des collègues,

⇒ d'apporter des réponses aussi claires que possible,

⇒ d'améliorer leur situation professionnelle et personnelle autant que faire se peut,

⇒ d'assurer, grâce à notre vigilance, la transparence et l'équité des opérations effectués par l'administration,

⇒ de rétablir les collègues dans leurs droits et rectifier les erreurs de l'administration.

Dominique Maurage

Rapport d'activité académique

Les personnels précaires

Les statuts des personnels précaires sont maintenant très variés, vacataires, contractuels, MA chez les enseignants, AED, AVS, EVS chez les personnels de vie scolaire. La priorité du Snes-FSU est d'apporter à ces personnels une défense collective en luttant contre la précarité et d'assurer la défense individuelle de chacun.

Les personnels de surveillance.

AED, AVS, EVS, représentent maintenant dans l'académie environ 2000 personnes.

Ces personnels sont embauchés et employés par le chef d'établissement. Or de nombreux appels arrivent chaque semaine au s3 témoignant de conditions d'exercice difficiles : non respect des textes en ce qui concerne les pauses, les pauses repas, les crédits formation, les congés pour examens, les demandes de mises à temps partiel pour élever des enfants... Dans certains cas ces collègues sont victimes de mesures d'intimidation de la part de leur chef d'établissement. Le Snes est alors là pour les renseigner quant à leurs droits, leur donner les textes et les faire accompagner par les représentants du S1 auprès du chef d'établissement. En effet le rôle du S1 est primordial dans ce cas de figure puisque l'employeur est le chef d'établissement. La section académique intervient en dernier recours auprès de l'administration rectorale pour faire respecter les textes.

Le Snes académique a organisé ces deux dernières années un stage pour ces personnels. Ces stages ont permis de collecter les revendications de ces collègues. On peut toutefois déplorer le nombre peu élevé d'inscrits. La proximité immédiate de l'employeur semble être un frein à la participation aux stages syndicaux.

La fin du mandat a vu les deuxièmes élections pour les agents non titulaires et la FSU dont le SNES fait partie, a remporté tous les sièges. 8 AED (4 titulaires, 4 suppléants) désignés par le Snes siègeront donc à la Commission Paritaire Consultative des personnels de surveillance, belle reconnaissance du travail effectué par les militants pour épauler ces personnels.

Les personnels d'enseignement : les contractuels, les vacataires et les MA.

La catégorie des contractuels est en pleine expansion. Ces personnels mal rémunérés, sont beaucoup plus flexibles que les personnels titulaires. Leurs conditions de travail et de rémunération ne cessent de se dégrader : temps incomplet imposé, enseignement dans une discipline voisine de celle de leur formation, éloignement excessif du domicile sans aucune compensation financière, exercice partagé sur plusieurs établissements sans décharge de service... Ces collègues sont contraints d'accepter ces situations difficiles afin d'avoir du travail et pouvoir rester à l'Education Nationale.

Le SNES-FSU n'a cessé et ne cesse de dénoncer les conditions faites à ces collègues dans les différentes instances où ses représentants siègent (CTPA, CTPD, CACFOC, CCP). Puisqu'il n'y a plus de groupes de travail d'affectation de ces collègues depuis quelques années et ce malgré les demandes répétées du SNES-FSU celui-ci intervient au cas par cas lorsqu'il a été sollicité par les collègues. Certains de ces collègues alertent la section académique mais refusent l'intervention syndicale de peur de mesures de rétorsion... Là encore, comme pour les AED, le S1 a un rôle primordial à jouer pour aller voir le chef d'établissement mais aussi pour alerter le SNES-FSU qui interviendra auprès du rectorat. Par ailleurs le SNES-FSU porte les revendications de ces collègues non titulaires par le biais de ses élus, eux mêmes enseignants non titulaires, à la Commission Paritaire Consultative.

Durant ce mandat des négociations ont eu lieu au Ministère de la Fonction Publique pour une titularisation de certains non titulaires et une CDIisation d'autres. Le Snes a pesé de tout son poids pour obtenir des avancées mais le protocole issu de ces négociations comporte encore des insuffisances graves. La section académique reçoit actuellement de nombreux dossiers et les transmet au niveau national pour qu'ils soient suivis.

Isabelle Cheviet

(Suite de la page III)

L'apprentissage

La Région Bourgogne a signé en juin 2011 avec le gouvernement un nouveau contrat d'objectif (augmenter le nombre d'apprentis de 13%) et de moyens (37 millions d'euros !) alors que le discours de la même Région en direction des organisations syndicales est la stagnation du nombre d'apprentis ...

Très développé en Bourgogne, l'apprentissage est favorisé par de nombreuses mesures gouvernementales (financières en direction des entreprises, contraintes moindres pour les formateurs, carte d'étudiants, etc.). L'apprentissage junior a été un fiasco mais le préapprentissage est relancé notamment avec le DIMA, dispositif qui permet aux jeunes de plus de 15 ans ou ayant accompli le premier cycle du secondaire de rentrer en apprentissage.

L'apprentissage se met en place dans plusieurs lycées, avec pour conséquence une dégradation des conditions de travail des collègues (annualisation, travail pendant les vacances scolaires).

Les résultats des élections professionnelles d'octobre 2011

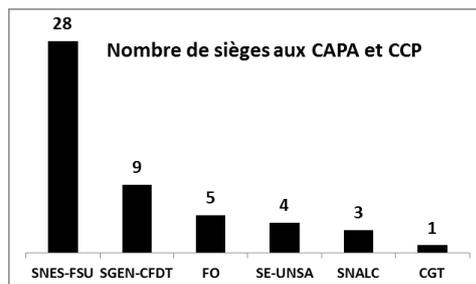
Les élections professionnelles se sont déroulées dans des conditions épouvantables.

Le choix fait par le gouvernement du vote électronique, non maîtrisé, a conduit certains collègues à ne pas pouvoir voter faute d'être inscrits sur les listes électorales, d'autres à cause d'identifiants non reçus, perdus ou d'erreurs de département ou de mail, etc.

Ces erreurs et irrégularités et le nouveau mode de vote se sont traduits par une participation de 43% chez les titulaires (baisse de 23 points) de 14% chez les non titulaires enseignants (baisse de 21 points), de 7% chez les surveillants (baisse de 41 points).

Les CIO

Le SNES-FSU a multiplié les initiatives avec les Conseillers d'Orientation Psychologues (réunions, stages, manifestations) pour peser, avec succès, sur le statut et les conditions de travail des COP, pour dénoncer ce qui s'est passé en Saône et Loire. Catherine Remermier, la responsable nationale SNES de la catégorie s'est déplacée plusieurs fois en Bourgogne. Quant à la mise en place du Service Public d'Orientation avec la labellisation des organismes, le SNES-FSU ne cesse d'intervenir à tous les niveaux pour exiger que les COP ne soient pas détournés de ce qui doit rester le centre de leur activité : le travail avec les élèves et les familles.



(Suite page V)

Rapport d'activité académique

(Suite de la page IV)

Le SNES-FSU au niveau académique (et au niveau national) sort renforcé du fait d'une augmentation de ses résultats en pourcentage et en nombre de sièges.

La manœuvre du gouvernement qui a tout fait pour amputer la représentativité des syndicats de la FSU, qui sont les principaux opposants à sa politique, a échoué mais la faible participation dans l'éducation nationale (ce qui n'est pas le cas dans le reste de la Fonction Publique avec d'autres modalités de vote) conduit à une sous-représentation des personnels de l'éducation et donc de la FSU dans la Fonction Publique d'Etat où elle perd la première place.

Formation continue des adultes : GRETA

Le SNES-FSU siège au Conseil Académique de la Formation Continue où il ne cesse de dénoncer l'indigence de la politique actuelle de l'Education Nationale en matière de formation continue tout au long de la vie alors même que ce marché est terriblement concurrentiel. Des représentants du Snes et de la FSU sont également présents à la Commission Académique des Ressources Humaines où ils assurent la défense individuelle et collective de tous les personnels, défense qui s'avère d'autant plus nécessaire qu'il n'y a plus dans ce secteur de postes gagés et que tous les personnels ou presque sont contractuels. Pendant ce mandat une contractuelle licenciée abusivement a été réintégrée grâce à l'aide du service juridique du SNES-FSU. A cette commission sont également élaborés des documents qui visent à une harmonisation de traitement entre les personnels des différents GRETA de l'académie.

Les stages syndicaux

La section académique du SNES-FSU mène une politique importante de stages syndicaux en direction de tous les collègues ou de catégories ou disciplines particulières.

Ces stages permettent à plusieurs centaines de collègues (syndiqués pour l'essentiel) par an de se rencontrer, de se former, de débattre de leurs conditions de travail, de préparer des actions syndicales.

(Suite page VI)

Métiers en crise

« Les enseignants, loin d'être à l'abri de leur fonction sont désormais parmi les salariés les plus atteints dans leur travail. » (Yves Clot, CNAM)

Une enquête du Ministère (2008) révèle que 67 % des collègues se trouvent directement concernés par le malaise enseignant et que 27 % envisagent de changer d'activité. L'enseignement n'est pas épargné par la crise de réalisation du travail. Le désarroi s'installe : « je ne sais plus ce que je fais » est un témoignage en forme d'aveu qui revient souvent dans les études de chercheurs.

Les décideurs ont sommé les professionnels de modifier radicalement et dans la précipitation leur activité. L'intensification du travail et les réformes (accompagnement personnalisé, histoire des arts, évaluation du socle, nouveaux programmes, nouvelles méthodes...) qui ont été imposées à un rythme effréné, anesthésient toute adaptation, toute analyse des expérimentations. Individuellement, **l'enseignant est de plus en plus sollicité dans un engagement sans fin dans le travail, contre productif, avec un effet délétère sur lui-même.** Les souffrances et les doutes sur les manières de faire en résultant le déstabilisent. Ils amoindrissent la capacité de réac-



tion du milieu face aux décideurs, promoteurs d'un changement venu d'en haut, coupé des réalités.

Or travailler ne se réduit jamais, à l'opposé de ce que le management affirme, à l'application mécanique d'une prescription.

Il s'agit pour résister de révéler ce qui, dans notre engagement personnel mû par le désir de bien faire notre travail, recèle de gestes professionnels, de créativité, d'adaptation à la réalité du terrain et aux moyens dont nous disposons. Parler de ce qui ne va pas, les difficultés, les dilemmes, c'est décrire son activité par les problèmes rencontrés dans son exécution. Ceci permet d'accéder au réel du travail et façonne une parole alternative face aux prescriptions institutionnelles.

Il faut également poser la question de la qualité du travail dans une perspective de démocratisation de l'enseignement.

Avec l'appui du « chantier travail » de l'institut de recherche de la FSU et du CNAM, la section académique du SNES-FSU a proposé durant ce mandat diverses initiatives autour de la question du travail, avec notamment en mars 2011, l'organisation d'un stage académique à Dijon qui a réuni une soixantaine de collègues. Un autre stage est prévu le 12 avril 2012.

Romain Morlat

Les stagiaires

Septembre 2010 fut le mois de tous les changements pour nos collègues stagiaires. En effet, exit l'entrée dans le métier avec un service de 6/8h et les mercredis/jeudis en formation mais une immersion totale avec un service à temps complet. Lors de ce changement, le SNES a mené campagne pour demander aux collègues de refuser d'être tuteur tant que les services des stagiaires restaient complets. La formation des stagiaires est réduite à peu de chagrin et ne correspond en aucun cas à leurs demandes et à leurs besoins : journées ponctuelles dans l'année et stage massée courant février/mars. Certains stagiaires font même leur service sur plusieurs établissements.

Le 20 octobre 2010, journée d'action nationale, un grand nombre de stagiaires se sont rassemblés à l'initiative du SNES devant le rectorat de Dijon. Une délégation de stagiaires a été reçue par le DRH pendant près d'une heure et demie.

Les collègues ont pu transmettre le message de souffrance commun à tous les stagiaires : manque de temps pour préparer les cours, pour évaluer les élèves, surcharge de travail, fatigue, culpabilité, impression de grande solitude parfois, peur des conditions de titularisation...

Et la rentrée 2011 n'a pas apporté de grandes améliorations, certes une formation digne de ce nom a été faite fin août mais

durant cette année, les journées de formation sont encore réduites et les conditions de travail toujours aussi difficiles.

Depuis la réforme, le rectorat refuse la tenue d'un groupe de travail pour l'affectation des stagiaires, le syndicat est de plus en plus mis à l'écart....

Malgré le peu de journées de formation, les militants du SNES-FSU s'efforcent d'assurer une présence à l'IUFM de Dijon pour rencontrer les stagiaires. Le SNES a organisé des stages à leur rencontre notamment sur Dijon et Chalon sur Saône. Le SNES continue à être proche d'eux lors d'un moment très important dans l'année de stage : les mutations. Comme tous les ans, des réunions animées par les militants du SNES ont eu lieu dans les quatre départements. Les stagiaires syndiqués ont été contactés individuellement par téléphone pour un rendez-vous personnalisé lors duquel ils ont été conseillés par un commissaire paritaire pour bâtir une stratégie lors de la formulation de leurs vœux.

Une liste de diffusion interne au SNES réservée aux stagiaires a été créée ce qui permet aux collègues de dialoguer ou de poser leurs questions.

Marie-Laure Blanchard

Rapport d'activité académique

Les Titulaires sur Zone de Remplacement (TZR)



Le souci du Ministère de l'Éducation Nationale n'est pas d'assurer la continuité du service public sur l'ensemble du territoire et durant toute l'année scolaire. Loin d'être au cœur du système éducatif, le remplacement est marginalisé : il est un « levier », pour reprendre la phraséologie officielle, utilisé pour réduire le nombre de postes. Le nombre de TZR n'a cessé de décroître dans notre académie pour s'établir à 612 à cette rentrée, hors EPS (-28 % depuis 2008).



Depuis la rentrée 2009, les TZR ont subi les conséquences des choix du rectorat de Dijon qui ont considérablement détérioré leurs conditions de travail. Il a d'abord étendu les zones de remplacement à l'échelon départemental pour toutes les disciplines. Des enseignants moins nombreux sur des zones d'intervention plus larges, cela a eu comme conséquence une hausse des affectations difficiles, voire rendant carrément impossible l'exercice de la mission. Les établissements d'affectation sont situés sur deux ou trois communes différentes pour près de 40 % des collègues, et le temps passé dans les transports est parfois de plus de 10 heures hebdomadaire. L'affectation des stagiaires à temps plein depuis la rentrée 2010 a contribué à diminuer les blocs de moyens provisoires (BMP) représentant des services quasi complets. Le morcellement des BMP est aussi accentué par le recours aux heures supplémentaires. Au cours des trois dernières années, plus de la moitié des TZR affectés l'ont été sur deux, trois voire quatre établissements avec dans certains cas jusqu'à neuf programmes différents à préparer. La suppression des groupes de travail d'affectation des TZR permet au rectorat d'opérer dans l'opacité la plus totale sans aucun contrôle des élus du personnel. Pour pallier le manque d'effectif dans certaines disciplines, le recours aux personnels précaires augmente. Dans le même temps, les collègues de Sciences Physiques, de l'enseignement technologique sont sommés de prendre en charge un enseignement dans une autre discipline que celle pour laquelle ils ont été formés.

Le SNES-FSU continue ses interventions pour que les TZR soient affectés lors de réunions paritaires, pour que les affectations multiples cessent ainsi que les affectations hors discipline.

Durant ce mandat, la section académique du SNES-FSU a poursuivi son action pour assurer la défense collective et individuelle des collègues. Le remboursement des frais de déplacement des TZR affectés à l'année est en place depuis 2009. L'insistance des représen-

tants du SNES-FSU a permis de rétablir des bonifications spécifiques pour le mouvement intra-académique. Individuellement, des collègues sont accompagnés dans leurs relations avec le rectorat et la section académique interviennent pour obtenir, dans certaines conditions, des modifications de leur affectation. Deux stages syndicaux sont organisés par an, pour faire le point notamment sur les droits et obligations statutaires des remplaçants. Le S3 prend des initiatives pour construire la mobilisation et faire entendre les revendications : lettre-type, pétition, rassemblement devant le rectorat.

Le SNES-FSU, au niveau académique comme au niveau national, continue à revendiquer une meilleure reconnaissance de la condition des TZR.

Romain Morlat

(Suite de la page V)

Action sociale

Nos élus dans les différentes commissions (CDAS et CAAS) ne cessent d'intervenir sur des dossiers personnels mais aussi pour faire reconnaître des droits nouveaux, pour que le maximum de collègues puissent bénéficier de ces aides, pour que l'information parvienne bien aux collègues.

Le site académique du SNES-FSU

Avec plus de 7000 connexions en moyenne par mois, notre site est très visité, et il est particulièrement utile pour communiquer des informations aux collègues.

Les militants du SNES de notre académie animent ce site

(www.dijon.snes.edu) constitué essentiellement de données académiques.

Pour chaque catégorie (par exemple un bilan des différentes CAPA), par thèmes (par exemple TZR, stagiaires, réformes, etc.), par département, vous pouvez y trouver une foule d'informations et de réponses à vos questions.

Les collègues de l'académie ne s'y trompent pas, le nombre de connexions augmente.

Les publications académiques

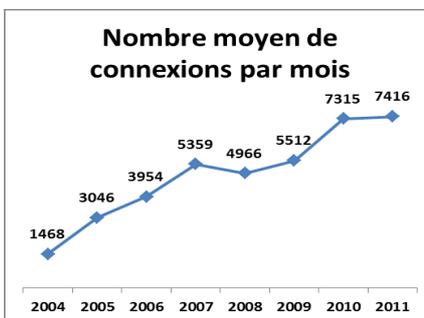
Tous les trois mois, la section académique publie son journal « la tribune du SNES-DIJON » en direction de tous les syndiqués. Des suppléments sont également envoyés à diverses catégories de collègues pour des événements ou des stages.

Deux publications exceptionnelles tirées à 7500 exemplaires et en cou-

vements, à tous les syndiqués ou à certains, sont de plus en plus fréquents.

Ont participé à la rédaction du Rapport d'Activité Académique :

Lionel Astesiano, Marie-Laure Blanchard, Fabienne Borrás, Isabelle Cheviet, Olivier Crouzet, Sandra Gony, Dominique Maurage, Pascal Meunier, Romain Morlat, Thierry Paquerot,



leur : le manuel de survie en juin 2011 et un numéro spécial élections professionnelles.

Les circulaires académiques papier sont de moins en moins fréquentes. Par contre, les mails envoyés aux responsables SNES-FSU des établisse-



Rapport d'activité académique

Bilan des stages organisés par la section académique

- * **Février 2009** : colloque « quels savoirs, pour quelle société ? » 61 présents.
- * **Mai 2009** : stage « Langues Vivantes » 29 présents.
- * **Octobre 2009** : stage « TZR » : 22 présents.
- * **Novembre 2009** : stage « Réforme du lycée » : 40 présents
- * **Décembre 2009** : stage « Co-Psy » : 44 présents.

- * **Janvier 2010** : 2e stage « Co-Psy » : 41 présents.
- * **Février 2010** : stage « Education Musicale » 36 présents.
- * **Avril 2010** : 2e stage « Education Musicale » : 32 présents.
- * **Avril 2010** : stage « CPE » : 7 présents.
- * **Mai 2010** : stage « Langues Vivantes » : 35 présents.
- * **Juillet 2010** : stage « TZR » : 44 présents.
- * **Octobre 2010** : stage « TZR » : 16 présents.
- * **Décembre 2010** : stage « Réforme STI » : 49 présents.

- * **Janvier 2011** : stage « AED » : 8 présents.
- * **Mars 2011** : stage « Métiers » : 56 présents.
- * **Mars 2011** : 2e stage « TZR » : 23 présents.
- * **Mai 2011** : stage « Langues Vivantes » : 40 présents.
- * **Novembre 2011** :
 - * Stage «co-psy» : 11 personnes
 - * Stage «professeurs stagiaires» : 10 personnes
 - * Stage «TZR» : 17 personnes.
 - * Stage «AED» : 4 personnes.

L'enseignement des langues vivantes



Pendant ce mandat la section académique du SNES-FSU a organisé tous les ans un stage académique Langues Vivantes avec un responsable national du SNES-FSU. Ce stage connaît un réel succès et certains collègues y reviennent chaque année. C'est en effet le lieu où les collègues peuvent non seulement échanger sur leur pratique mais aussi faire part de leurs inquiétudes : regroupements aberrants, effectifs pléthoriques, multiplication des compléments de service (très nombreux en LV), application du cadre européen et notamment évaluation des compétences de l'oral avec des effectifs fort chargés. Bref beaucoup de facteurs qui font peser sur les épaules des enseignants de LV une pression de plus en plus accrue et une charge de travail qui s'alourdit chaque année. L'an passé la charge de travail des professeurs de collège s'est encore accentuée avec l'introduction de l'Histoire Des Arts. Par ailleurs les nouvelles technologies renforcent ce processus car les enseignants de langue

sont obligés de s'en servir et se forment bien souvent... eux mêmes !

Evaluer, valider, certifier, se former souvent tout seul sont les maîtres mots de l'enseignement des langues vivantes actuellement. Ce stage permet donc de recenser les revendications afin de les faire remonter auprès du rectorat notamment par le biais de la Commission Académique des Langues Vivantes où la FSU a 2 sièges (un SNUIPP-FSU pour le premier degré et un SNES-FSU pour le second degré). Il est à noter que la FSU et le rectorat ne parlent pas le même langage : lorsque nous lui parlons d'appauvrissement de l'offre linguistique (quasi disparition des LV3, de la LV2 allemand, diminution du nombre d'heures en lycée suite à la mise en place de la réforme, fermeture de nombreuses options en ce qui concerne les langues à faible diffusion), le rectorat, lui, parle toujours de diversification ... !

Isabelle Cheviet

Syndicalisation

Le nombre de syndiqués dans notre académie a connu une baisse lors de l'année scolaire 2009/2010 pour connaître une remontée lors de l'année scolaire 2010/2011.

La politique du gouvernement a pourtant été dévastatrice dans le domaine de l'éducation : suppression massive des postes, augmentation des heures supplémentaires et des postes sur plusieurs établissements, surcharge de travail avec l'évaluation par compétences et la validation du LPC, mise en place de l'histoire des arts,...

A l'heure où la crise frappe notre pays, où des milliers d'indignés descendent dans la rue, où le nombre de chômeurs n'a jamais été aussi haut, le taux de syndicalisation n'est pas en progression.

Une des explications, en ces années de crises, est la difficulté pour bon nombre de nos collègues de maintenir leur pouvoir d'achat et donc de placer une adhésion syndicale dans leur budget.

Il apparaît également de plus en plus difficile de motiver les collègues sur des problèmes de fond. Par contre, ils se mobilisent quand ils sont personnellement touchés ou bien, et c'est de plus en plus le cas, quand ils ont besoin d'un service. On adhère à présent au syndicat (et au SNES) comme consommateur et quand on n'en a plus besoin, on arrête d'envoyer de l'argent. Certains même utilisent le syndicat, ont gain de cause mais n'adhèrent pas pour autant....

Nous sommes, sollicités par des collègues en difficultés dans l'exercice de leur profession et qui sont en profonde

souffrance morale, qui subissent le harcèlement de leur hiérarchie. Notre rôle de militant syndical prend alors une toute autre tournure et nous devons savoir entendre ces collègues qui perdent pied car ils n'ont aucune écoute ailleurs.

Les syndiqués ont continué lors de ces deux dernières années à pouvoir rencontrer les militants lors de leurs permanences dans les quatre départements et au niveau académique mais également dans leurs établissements. Rappelons que nos militants ont des décharges plus ou moins importantes et qu'ils sont tous au contact d'élèves...

Des relances écrites, par mail ou par téléphone, sont faites tous les mois, à tous les niveaux d'organisation du SNES-FSU, aux collègues qui ne sont pas à jour de leur cotisation.

Il ne faut pas oublier que les ressources du SNES proviennent uniquement des cotisations versées par les adhérents. La politique du gouvernement actuel montre la volonté de réduire les moyens attribués aux services publics, notamment celui de l'Éducation Nationale. Les collègues, notamment les plus jeunes, doivent comprendre que seule la lutte collective permettra d'arriver à un service public d'éducation digne de ce nom et que, sans cette force, notre gouvernement pourra faire ce qu'il voudra et touchera à la fibre même du syndicat : la représentation des personnels.

Marie-Laure Blanchard

Rapport financier académique

Ce bilan financier couvre les trois derniers exercices du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2011 avec un changement de trésorier en 2009.

Recettes : Les recettes provenant des cotisations sont en relation directe avec le nombre de syndiqués et conforme à l'évolution du point d'indice.

Dépenses : Les variations entre les exercices s'expliquent par plusieurs facteurs : l'achat de papier, d'enveloppes pré timbrées pour deux ans, le dernier congrès qui a eu lieu en 2009, des charges de copropriétés exceptionnelles (le toit !) en 2009.

Les postes «frais du S3 », «réunions et stages » ont été maîtrisés par une baisse des tarifs de remboursement ...

Notre objectif reste la maîtrise de nos dépenses, sans pour autant limiter notre action, ni notre aide aux collègues.

En conclusion : Les recettes actuelles permettent de continuer d'assurer un budget équilibré.

Congrès National à Reims

Le SNES réunira son congrès national du 2 au 6 avril 2012.

Les syndiqués trouveront les rapports préparatoires au congrès dans une prochaine US.

Les sections d'établissement pourront débattre de ces rapports (et d'autres sujets éventuellement) et envoyer des contributions au S3 à Dijon dans le cadre de la préparation du congrès académique. Ces rapports seront ensuite débattus lors du congrès académique des 22 et 23 mars (cf. page 4).

Le congrès académique désignera les délégués au congrès national.

Le **site académique** (www.dijon.snes.edu) > Dossiers du S3 > Congrès) réunira toutes les contributions qui auront été adoptées par le congrès académique. ■

Postes Budgétaires	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Cotisations	302 932 €	285 265 €	291 267 €
Subvention du S4	8 000 €	9 500 €	8 000 €
Subvention du S2 21	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Revenus autres	2 092 €	4 974 €	1 387 €
TOTAL RECETTES	317 023 €	303 739 €	304 654 €
Versement au S4	190 127 €	180 014 €	185 342 €
Versements aux S2	22 978 €	21 833 €	23 401 €
impressions, envoi	7 487 €	8 869 €	8 296 €
papier/enveloppes	250 €	4 260 €	4 804 €
petit matériel, entretien	1 340 €	2 363 €	1 067 €
tva sur les dépenses	1 628 €	2 721 €	2 301 €
Assurances	1 056 €	1 060 €	1 076 €
divers	445 €	503 €	531 €
Frais militants fonct S3	5 327 €	5 673 €	4 902 €
Frais CAPA	3 120 €	2 081 €	1 261 €
Frais congrès	5 951 €		
Frais stages syndicaux	3 132 €	3 527 €	2 003 €
Frais militants CAA	2 572 €	3 236 €	2 132 €
Frais de réception	269 €	878 €	173 €
Affranchissements	6 348 €	111 €	600 €
téléphonie	3 983 €	2 385 €	2 789 €
frais des salariés	36 274 €	35 822 €	36 071 €
divers locaux SNES	342 €	853 €	88 €
charges de copro	10 063 €	4 166 €	4 225 €
emprunt	13 179 €	13 179 €	13 179 €
taxe foncière		5 546 €	5 687 €
edf eau	1 872 €	2 274 €	2 291 €
TOTAL DEPENSES	317 743 €	301 354 €	302 218 €
SOLDE	-720 €	2 385 €	2 436 €